

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 octobre 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2020-105

PROGRAMME DE
RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU)
RHI MULTI-SITES
CONVENTION PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT AVEC LA SIDR
APPROBATION DU MONTANT DE
LA CHARGE FONCIÈRES DU PTZ+

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 septembre 2020 et affichée le 29 septembre 2020.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

LE MAIRE


Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi six octobre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Jean-Claude Adois (par M. Didier Amachalla), Mme Garicia Latra Abélard (par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint), Mme Honorine Lavielle (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), Mme Firose Gador (par Mme Annie Mourgaye).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h10, Mme Karine Mounien à 17h17, M. Bernard Robert à 17h37.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

.....
.....

Affaire n°2020-105

**PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU) RHI MULTI-SITES
CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SIDR
APPROBATION DU MONTANT DE LA CHARGE FONCIÈRE DU PTZ+**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'article D.31-10-2 à D.31-10-51 du Code de la Construction et de l'Habitat qui fixe les plafonds de ressources ouvrant droit au Prêt à Taux Zéro + (PTZ+),

Vu la délibération n°2001-209 du Conseil municipal du 29 novembre 2001 relative à la convention publique d'aménagement « Programme de Renouvellement Urbain du Centre-ville du Port »,

Vu la convention publique d'aménagement signée le 31 janvier 2002 entre la Ville et la SIDR et reçue en Préfecture le 04 février suivant,

Vu la délibération n°2016-015 du Conseil municipal du 02 février 2016 relative à l'actualisation du montant des charges forfaitaires applicables en RHI,

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux – Environnement » et « Logement – Habitat – Politique de la Ville » du 20 août 2020,

Vu le rapport présenté le 6 octobre 2020 relatif au Programme de Renouvellement Urbain – Convention Publique d'Aménagement – Approbation du montant de la charge foncière du PTZ+,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver l'inscription du produit PTZ+ au programme de l'opération ZAC RHI Multi-sites ;

Article 2 : d'approuver le montant de cession des charges foncières du PTZ+ à 9 500 € sur cette opération ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

